

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 12 Mai 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront REPORTES à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D2.B :	ALFORTVILLE US (2)	VILLENEUVE ABLON US	
SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)	CHEVILLY LARUE	
SENIORS D3.B :	OLYMP. PARIS ESPOIR (1)	ALFORTVILLE FC (2)	
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)	ALFORTVILLE US (2)	
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACAE FOOTBALL (1)	U14 D3.B :	CHENNEVIERES SFC (1)
U18 D1 :	ALFORTVILLE US	U14 D4.A :	ARCUEIL COSM (2)
U18 D3.A :	BOISSY FC	U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)	U14 D4.C :	LUSITANOS US
	ST MAUR VGA US (3)	U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)	CDM D2 :	ALFORTVILLE FC (1)
	SANTENY SL (1)		LIMEIL BREVANNES AJ (5)
U16 D2.A :	CACHAN CO (2)		NUEVO UNO (2)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)	Anciens D2.B :	ULTRA MARINE AS
	VILLECRESNES US (1)	Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)	Anciens D4 :	OPEK SPORTING CLUB
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)		

MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres sont fixées.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} appel de FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

CDM D1 : VILLENEUVOISE ANTILLAISE / VILLEJUIF US du 24/04/22

Match perdu au club recevant, sans réponse aux deux appels de Feuille manquante

Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

U16 D3/ C : JOINVILLE RC / MAISONS ALFORT FC 3 du 03/04/22

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
 - ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

Le tableau actualisé paraîtra sur le prochain e-foot.